



**DECISION DU MAIRE N° 49/2024
DU 2 DECEMBRE 2024**

**MISSION D'ETUDE DE FAISABILITE POUR LA RESTAURATION ET
L'AMENAGEMENT EN ERP DU PAVILLON D'ENTREE DU DOMAINE DE LA
SAUSSAIE AVEC LA SOCIETE ABDPA**

Le Maire de Vert-le-Grand,

VU le Code Général des Collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2020 portant délégation générale à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le devis proposé par la société ABDPA SARL d'architecture portant sur la mission d'étude de faisabilité pour la restauration et l'aménagement en ERP du pavillon d'entrée du Domaine de la Saussaie, monument historique inscrit.

DECIDE

ARTICLE 1er : De signer le devis proposé par la société ABDPA SARL d'architecture portant sur la mission d'étude de faisabilité pour la restauration et l'aménagement en ERP du pavillon d'entrée du Domaine de la Saussaie, monument historique inscrit, pour un montant de 11 200.00 € HT (soit 13 440.00 € TTC).

ARTICLE 2 : La décision sera notifiée à l'intéressé.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois, à compter de sa publicité.

A Vert-le-Grand, le 2 décembre 2024.

Le Maire,

Thierry MARAIS